

**LICENCE SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES
SPECIALITÉS SPORTIVES**

Responsable équipe formation licence
Kjerstin TORRE

Responsable spécialités sportives
Claire DEBARS
claire.debars@umontpellier.fr

DEPARTEMENT ENTRAINEMENT SPORTIF

<https://staps.edu.umontpellier.fr/departement-entrainement-sportif/>

SCOLARITE LICENCE - UFR STAPS

staps-licences@umontpellier.fr

UFR STAPS Montpellier

Des compétences pour le sport, l'éducation, la santé

UFR STAPS

700 Avenue du Plc St Loup
34090 MONTPELLIER
TEL: 04 67 41 57 00

WWW.STAPS.EDU.UMONTPELLIER.FR

SPECIALITÉS SPORTIVES

WWW.STAPS.EDU.UMONTPELLIER.FR

STAPS

SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES



LES SPECIALITES SPORTIVES À L'UFR STAPS DE MONTPELLIER

La spécialité sportive joue un rôle majeur au sein de l'UFR STAPS de Montpellier.

18 spécialités sportives sont proposées :

- ATHLETISME
- BADMINTON
- BASKETBALL
- DANSE
- ESCALADE
- HALTEROPHILIE/FORCE
- ATHLETIQUE/MUSCULATION
- FITNESS
- FOOTBALL
- GYMNASTIQUE (gym sportive / GR)
- HANDBALL
- JUDO / JIU JITSU COMBAT
- NATATION
- RUGBY
- SPORTS COMBINES
- TENNIS
- TRIATHLON / CYCLISME
- VOLLEYBALL
- VOILE

VOLUME HORAIRE

- Licence 1 (UE 18 et UE 28) : par semestre, 22h de cours théorique et 50h de cours pratique + 30h minimum de stage. Une activité sportive complémentaire (UE 19 et UE 29) : par semestre, 18h de cours pratique
- Licence 2 (UE 34 et UE 44) : par semestre, 18h de cours théorique et 36h de cours pratique
- Licence 3 (UE 53 et UE 63) : par semestre, 20h de cours théorique et pratique

FORMATION COMPLEMENTAIRE DIPLOMANTE - LICENCES 2 ET 3

Les formations complémentaires diplômantes préparent aux formations fédérales (animateur / initiateur / moniteur / entraîneur ...).

Il est possible de suivre la Formation Complémentaire Diplômante uniquement dans sa spécialité sportive (18h / semestre):

- FOOTBALL
- BADMINTON
- NATATION
- VOILE
- TRIATHLON / CYCLISME

Pour les étudiant-e-s qui ne suivent pas les formations complémentaires diplômantes, il est tout de même possible d'obtenir, dans certains cas, d'autres diplômes fédéraux. Cela dépend des conventions de partenariats qui ont été signées entre l'université de Montpellier et la Fédération Française / la Région de certains sports.

- BASKETBALL
- HALTEROPHILIE / FORCE ATHLETIQUE / MUSCULATION
- FITNESS
- GYMNASTIQUE (Gym Sportive / GR)
- RUGBY
- DANSE
- VOLLEYBALL

DEBOUCHÉS ET MÉTIERS

- Dans le secteur associatif, les clubs, les comités
- Dans les collectivités territoriales, public (services des sports et de l'animation, centres de loisirs)
- Dans le secteur marchand : centre de remise en forme, établissement thermal et de thalassothérapie, opérateurs de tourisme, clubs de vacances, hôtellerie, parcs de loisirs ...

La Licence STAPS forme des professionnel-le-s de l'intervention dans tous les champs relevant de la gestion et de l'organisation de structures, projets ou évènements sportifs, de l'éducation, de l'animation, du coaching, de la préparation physique et mentale, de l'entraînement ou du réentraînement, et de la réadaptation, selon le cursus choisi et le public ciblé.

PROGRAMME

Devenir intervenant-e en STAPS signifie acquérir les compétences suivantes, et ce, quelque soit la licence STAPS :

- Être capable de concevoir un programme / une planification à partir du diagnostic que l'intervenant-e opère
- Être capable de conduire une séance en intervention directe dans une activité physique et/ou sportive
- Être capable d'adapter ses interventions au type de public dont l'intervenant-e est en charge
- Être capable de communiquer et protéger les personnes que l'intervenant-e a à sa charge

De fait ces compétences générales doivent être abordées tout au long des trois années de licence à des niveaux d'expertise différents.

Les contenus sont différenciés soit par niveau d'année soit par thématique en s'appuyant sur différents publics.

2 pôles principaux :

1. L'intervenant-e

De l'animateur à j'interviens à j'entraîne / j'enseigne

Semestre 1 : Être capable d'animer une situation (échauffement ou situation d'apprentissage) en toute sécurité

Semestre 2 : Être capable d'intervenir et de réguler en proposant une situation en lien avec un thème et/ou un niveau

Semestre 3 : Mener une séance (concevoir / animer / réguler)

Semestre 4 : Être capable de concevoir des séances au sein d'un programme /cycle ou d'une planification

Semestres 5 et 6 : Aller plus loin dans l'intervention versant didactique en s'adaptant à différents publics

2. La ou le pratiquant-e

Etre capable d'appliquer les techniques propres à la spécialité sportive
Etre capable d'évaluer son propre niveau technique, physique et pédagogique

Forte incitation à être licencié-e et entraîné-e pendant tout le cursus.